



Règlement des courses - Défi de la Pierre Percée



Article 1 : Épreuves

L'association Vir'King raid, club affilié à la Fédération Française de Course d'Orientation (FFCO) organise une épreuve sportive appelée « Défi de la Pierre Percée » ouverte à tous à partir de 8 ans, permettant de découvrir et de concourir dans le domaine du raid orientation multi-sports.

Les Défis « Thor », « Odin », « Ragnar » et « P'tits Vikings » sont des parcours à réaliser par équipe de 2 (ou 3 pour le Défi des P'tits Vikings), où s'enchaînent des épreuves de course à pied, VTT, bike & run, course d'orientation, épreuve nautique, tir à l'arc et des épreuves surprises.

Distances approximatives : **Thor** : 65 km ; **Odin** : 45 km ; **Ragnar** : 25 km et **P'tits vikings** : 8 km / 13 km

Article 2 : Participation

- Défi **Thor** : ouvert aux adultes de niveau confirmé.

- Défi **Odin** : ouvert aux adultes et jeunes raideurs à partir de 16 ans révolus accompagnés d'un adulte ou binôme de catégorie H/D16 au minimum si licenciés FFCO.

- Défi **Ragnar** : à partir de 15 ans en duo ou à partir de 13 ans accompagné d'un adulte ou binôme de catégorie H/D14 au minimum si licenciés FFCO.

Les participants à ces épreuves attestent leur aptitude à nager 25 mètres et s'immerger.

- Défi des **P'tits vikings** : 1 ou 2 enfants à partir de 8 ans accompagnés d'un adulte

Article 3 : Lieux et amplitude horaires

Le rassemblement est fixé à la base nautique de la Dathée, La ferme de la cour, Saint-Manvieu-Bocage à Noues de Sienne (14380).

Samedi 29 juin 2024 :

Défi Thor – 8h de pratiques sportives maximum

Défi Odin - 8h de pratiques sportives maximum

Défi Ragnar (formule découverte) - 5h de pratiques sportives maximum

Dimanche 30 juin 2024 :

Défi des **P'tits vikings (formule loisir)** : 2 distances à choisir dès l'inscription selon son niveau physique et son expérience en orientation : +/- 8 km (« P'tits Vikings ») OU +/- 13 km (« P'tits Vikings costauds ») : 3h30 de pratiques sportives maximum.

Article 4 : Inscriptions

Inscriptions limitées à 25 équipes sur le Défi **Thor**, 75 équipes sur le Défi **Odin**, 50 équipes sur le Défi **Ragnar** et 60 équipes sur le Défi **des P'tits vikings**. Date limite d'inscription : 20 juin 2024. Aucun engagement le jour même et seuls les dossiers complets retournés avant le 20 juin 2024 seront retenus.

La participation aux circuits chronométrés **du samedi** implique la fourniture pour chaque concurrent :

- d'un certificat médical ou d'une copie lisible, portant la mention de « non contre-indication à la pratique du sport en compétition » datant de moins **d'un an (6 mois pour les mineurs)** au jour de la compétition. Un modèle est disponible sur le site www.virkingraid.org.

ou d'une licence FFtri de l'année en cours (les licences FFCO ne sont plus acceptées sur un raid multisports) ou pour les personnes mineures non licenciées, d'une attestation (voir document ci-après) signée par le représentant légal indiquant qu'il a répondu non à toutes les questions du questionnaire de santé et d'avoir pris connaissance des **10 règles d'or** édictées par le Club des Cardiologues du Sport.

- d'un bulletin d'inscription complété en ligne (validation de l'inscription après réception des justificatifs)
- d'un chèque de caution de 60 € par équipe pour le doigt électronique Sportident (Chèque à l'ordre de : Vir'King Raid) à remettre sur place le jour de l'événement.
- d'un droit d'engagement par un paiement en ligne :
 - Défi **Thor** et **Odin** : 34 € par personne pour les licenciés FFCO et 37 € par personne pour les non licenciés
 - Défi **Ragnar** : 23 € par personne pour les licenciés FFCO et 26 € par personne pour les non licenciés
 - Défi **des P'tits vikings** : 18 € par adulte.

Les frais d'inscriptions comprennent :

- ❖ un lot remis à chaque participant
- ❖ Une formule ravitaillement **en fin de course**

Article 5 : Matériel

- **Obligatoires** : VTT, casque, téléphone portable correspondant au numéro donné sur le bulletin d'inscription, ravitaillement (eau, aliments énergétiques...), couverture de survie
- Recommandés : porte-carte, boussole, kit de réparation, kit de premiers secours

Article 6 : Responsabilités

L'organisateur décline toute responsabilité en cas :

- d'accident ou défaillance consécutifs à un mauvais état de santé du concurrent.
- de falsification de la licence ou du certificat médical. L'organisateur n'est pas tenu de vérifier l'authenticité des justificatifs d'aptitude transmis et ne pourra en aucun cas être tenu responsable de l'un de ces derniers. Un modèle de certificat est disponible sur le site internet.
- d'accident provoqué par le non-respect du code de la route. Les concurrents ne sont en aucun cas prioritaires sur les véhicules.
- de non-respect des consignes des organisateurs, des commissaires de course ou des signaleurs. La participation au briefing d'avant-course est obligatoire.
- de non-respect des autres usagers, des lieux fréquentés, des zones interdites mentionnées sur les cartes.
- de la perte ou du vol d'objets ou du matériel.
- du non port du casque lors des épreuves de VTT et bike & run.

Article 7 : Assurances

L'organisation est couverte par l'assurance responsabilité civile souscrite par la FFCO auprès du Groupe MAIF gestion spécialisée 79018 NIORT cedex 9 en conformité avec le Code du Sport et décline toute responsabilité pour les accidents physiologiques immédiats ou futurs. L'organisateur ne répond pas des dégâts ou blessures occasionnées par les participants. Ceux-ci sont couverts par leur propre assurance « dommages-accidents ». Il sera délivré aux participants non licenciés FFCO un Pass'Orientation, une licence ponctuelle valable pendant la durée de l'épreuve.

Article 8 : Gestion électronique des résultats

Chaque participant devra vider son doigt électronique (remise à zéro de la mémoire) et contrôler son bon fonctionnement. Ces opérations se feront en utilisant les boîtiers « Effacer » et « Contrôler » sur le lieu de départ.

A l'arrivée, les concurrents devront rejoindre l'arrivée pour poinçonner le boîtier « Arrivée » pour stopper le chronométrage. Le passage par l'arrivée est obligatoire, même en cas d'abandon.

Article 9 : Classements et récompenses

Le classement est procédé selon le temps obtenu majoré par les bonifications et/ou minoré par les pénalités. Pour le Défi Ragnar, les liaisons à VTT ne sont pas chronométrées.

Pour les défis **Thor, Odin et Ragnar**, il sera établi un classement général, masculin, féminin et mixte. Des récompenses seront remises sous réserve du taux d'inscription aux trois premières équipes.

Le Défi des P'tits Vikings est une pratique découverte pour laquelle il n'y a pas de classement.

Article 10 : Motifs de disqualification et pénalités

Disqualification en cas de :

- **Non-respect du règlement, ou non-respect du code de la route, ou non port du dossard.**
- Absence du port du casque, jugulaire non serrée pendant les épreuves de VTT et de bike & run.
- Utilisation d'un VTT à assistance électrique
- Séparation des équipiers qui doivent impérativement rester ensemble tout au long de la course, à portée de voix ou de vue.
- Injures ou comportements agressifs ou antisportifs envers les membres de l'organisation ou autre concurrent.

De pénalités en cas de :

- non-respect du parcours, départ anticipé
- dépassement d'une barrière horaire définie avant le départ par l'organisation.
- balise manquante selon les modalités détaillées lors du briefing.

Article 11 : Ravitaillement

L'organisation peut prévoir un ravitaillement sur le parcours, mais les concurrents doivent assurer les épreuves en autosuffisance.

Article 12 : Annulation

En cas d'annulation d'une inscription, aucun remboursement ne sera effectué après la date de clôture des inscriptions.

En cas de force majeure ou d'obligation réglementaire (alerte météorologique orange ou rouge, avis de la préfecture, conditions sanitaires insatisfaisantes...), les organisateurs pourront prendre la décision de modifier ou d'annuler l'épreuve. Dans ce cas, le club se laisse la possibilité d'étudier le remboursement intégral ou partiel des frais d'inscription.

Article 13 : Droit à l'image

Les concurrents s'engagent par leur participation à autoriser l'exploitation de leur image par l'association « Vir'king Raid » et la diffusion des photos et vidéos publiées sous la licence CC-BY-NC (reproduction, sans utilisation commerciale), ainsi que l'affichage de leurs noms pour les inscriptions et les résultats.

Article 14 : Règlement

L'engagement au Défi de la Pierre Percée implique l'acceptation du présent règlement dans son intégralité. Les organisateurs se réservent le droit de faire évoluer les points techniques du règlement.

E-mail : inscriptions@virkingraid.org Site internet : www.virkingraid.org